

### SYSTEME D'IMPERMEABILITE - Classe I

#### Syndic

Votre interlocuteur commercial

Rédacteur de la proposition  
Votre interlocuteur technique

CABINET A.G.I.

Jean-Michel GUY

Jean-Yves BELLOEIL



Cette proposition a été établie selon l'état actuel de nos connaissances et des règles techniques en vigueur. Elle tient compte des constatations que nous avons pu faire à partir du sol sur les zones visibles et accessibles.

Il appartiendra à l'applicateur une fois l'échafaudage en place de reconnaître de façon plus approfondie les différents supports et d'adapter, si besoin est, cette proposition aux nouveaux désordres constatés.

**Réf : JYB/LA/ 520/11/111/15 - Le : 20 février 2015**

---

**SIEGE SOCIAL :**

71, bd du Général Leclerc - 92583 Clichy Cedex

Téléphone : 01 41 27 62 00 Télécopie : 01 41 27 62 01

S.A.S. au capital de 59 097 643, 50 Euros - RCS Nanterre B 592 028 294 - APE 515 F

N° Intracommunautaire FR 53 592 028 294

Le 20 février 2015

**CHANTIER :**            **DOMAINE DU GOLF - ROQUEBRUNE / ARGENT**

**Nos réf. :**            **JYB/LA/111/15**

Monsieur,

Suite à notre visite, nous avons le plaisir de vous remettre notre proposition technique TOLLENS enregistrée sous la référence indiquée ci-dessus.

Au vu des parties accessibles, notre recommandation porte sur :

- Nature et état des supports
- Préparation et mise en conformité selon les DTU en vigueur
- Traitement et systèmes proposés

Nous attirons votre attention sur le fait que cette proposition n'est valable qu'un an à partir de la date d'émission.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Responsable Technique Régional**  
**Jean-Yves BELLOEIL**

## SOMMAIRE

|      |   |                                   |    |
|------|---|-----------------------------------|----|
| I    | - | DESCRIPTION DE L'OUVRAGE          | 4  |
| II   | - | NATURE DES SUPPORTS               | 6  |
| III  | - | NATURE DES REVETEMENTS            | 7  |
| IV   | - | DESORDRES / PATHOLOGIES           | 8  |
| V    | - | REGLES PROFESSIONNELLES           | 13 |
| VI   | - | TRAVAUX PREPARATOIRES             | 13 |
| VII  | - | TRAITEMENTS PARTICULIERS          | 18 |
| VIII | - | TRAITEMENT DES SURFACES COURANTES | 20 |
| IX   | - | TRAITEMENT DES OUVRAGES ANNEXES   | 24 |
| X    | - | GARANTIES                         | 26 |
| XI   | - | POINTS PARTICULIERS               | 27 |

## I - DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

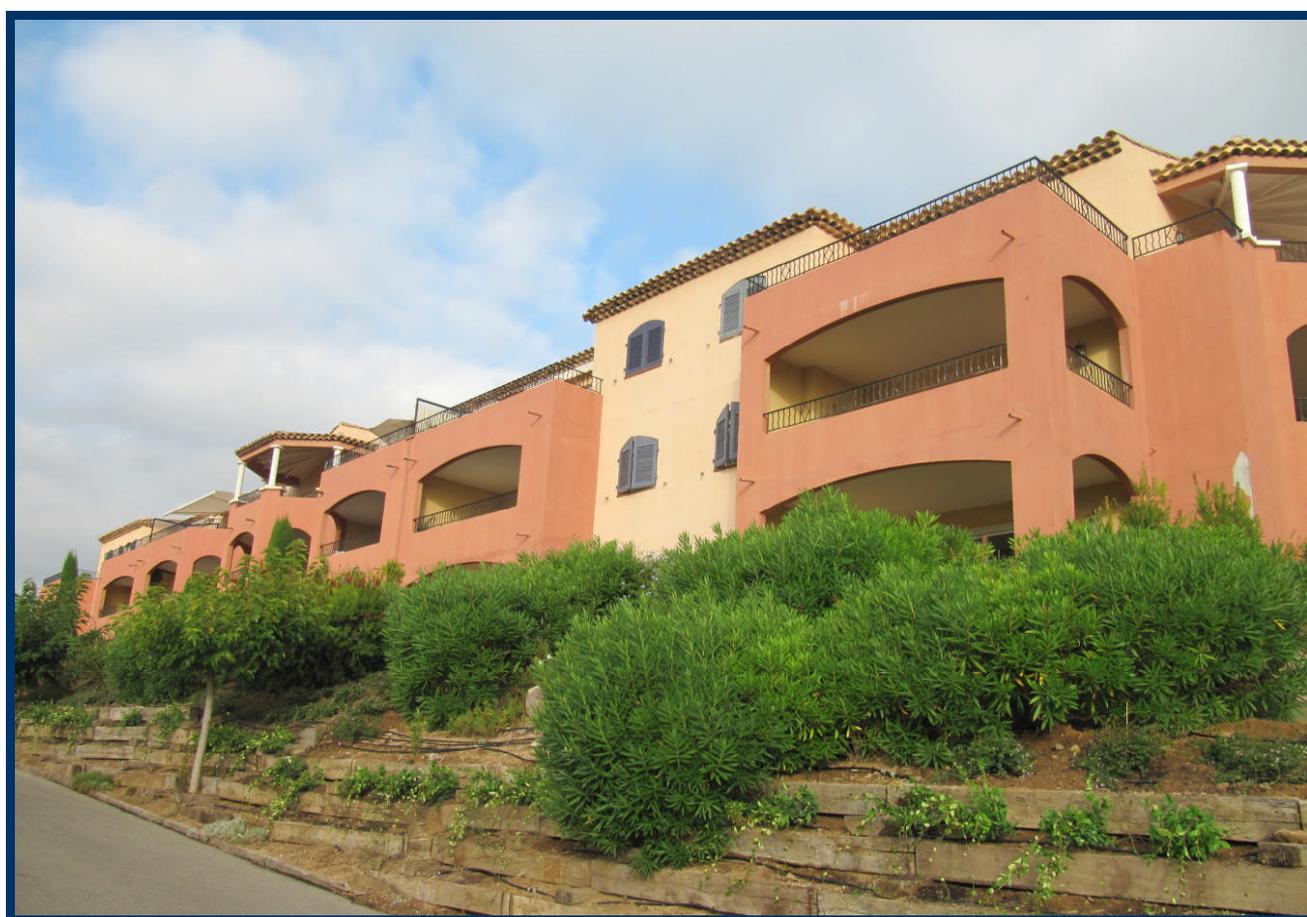
Pour déterminer les systèmes de protection les mieux adaptés, nous avons effectué, avant les travaux préparatoires, sur les parties visibles et accessibles, l'examen des supports.

Cet immeuble R + 3 à usage d'habitation collective, construit il y a moins de 10 ans, en zone rurale.

Il est soumis à une agressivité environnante faible.

Surface approximative : 6 000 m<sup>2</sup> (à vérifier par métré des entreprises)

Le traitement s'effectuera sur l'ensemble des façades.



## Autres vues



## II - NATURE DES SUPPORTS

### Structure

Béton banché

Enduit à base de liants hydrauliques monocouche finition taloché fin.

### III - NATURE DES REVETEMENTS

Le support est ancien et brut.



## IV - DESORDRES / PATHOLOGIES

*(Constatés sur les parties visibles et accessibles)*

### DESORDRES

Salissures dues à l'environnement

Salissures dues au ruissellement des eaux de pluies sur les parties horizontales (bordures, acrotères, appuis, nez de balcons etc...) ou à des coulures de chaux non carbonatée

Salissures et traces de rouille dues aux eaux de ruissellement sur les ouvrages métalliques rouillés

Contamination cryptogamique (moisissures, mousses, lichens etc...) plus ou moins importante suivant l'exposition et les niveaux



Efflorescences



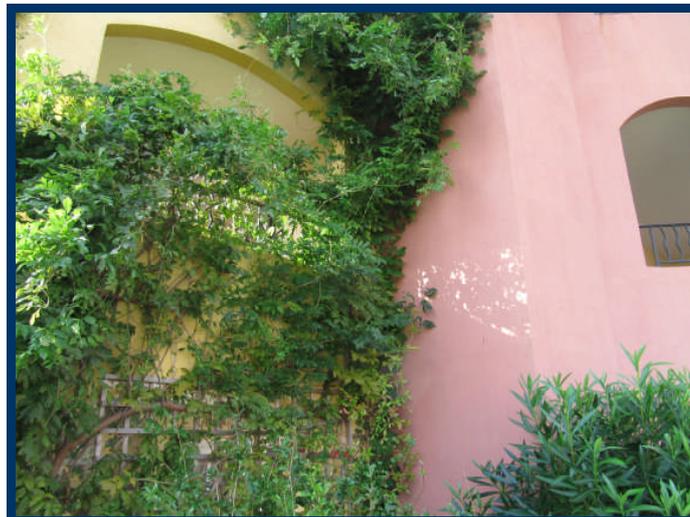
Friabilité

Perte d'étanchéité des surfaces de balcons, détériorant les sous-faces

Perte d'étanchéité des collecteurs



Présence de plantes grimpantes



## ECLATS DE FERS

Eclats de béton dus aux fers béton armé rouillés sur  
les panneaux béton  
les angles de la construction



## JOINTS

Joint de liaison (entre éléments préfabriqués) défectueux

## DIVERS

Eclats de scellements, (au niveau des barreaudages, grilles, gonds, etc ...)  
Zones soufflées





Enduit grillé et pulvérulent

### **FISSURATION**

Faïençage, micro-fissures (largeur comprise entre 1/10 mm à 2/10 mm)

**Fissures localisées ou largement espacées** (de 2 m à 2,50 m par exemple) :

de tassement

en nez de dalle

sur nez de balcons

sur bandeaux de balcons

sur joues de balcon

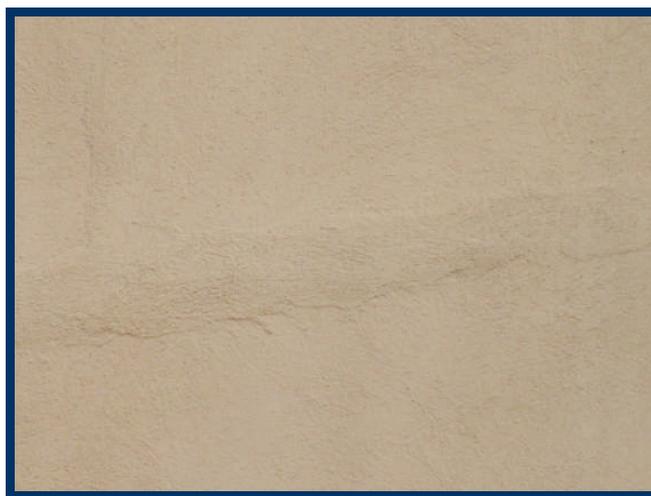
sur panneaux de façade

de dilatation entre matériaux de nature différente

au droit des ouvertures.



Anciens traitements de fissures à reprendre.



Nota

Il appartiendra à l'applicateur, une fois l'échafaudage en place, de reconnaître de façon plus approfondie les désordres affectant les supports et d'effectuer un sondage général afin de localiser les zones soufflées et non adhérentes.

De même, il y aura lieu de vérifier la présence de pans de bois derrière l'enduit, ainsi que l'état de la toiture afin de stopper d'éventuelles infiltrations.

## V - REGLES PROFESSIONNELLES

Les travaux préparatoires et la mise en œuvre des produits devront être effectués selon les Règles de l'Art et les Règles Professionnelles actuellement en vigueur :

Les enduits à base de liants hydrauliques seront conformes aux prescriptions du D.T.U. 26.1 et au 23.1 pour les supports en béton.

**D.T.U. 59.1** (NF.P.74201-1-1 et 2), concernant la mise en œuvre des revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais de classe D1, D2 et D3.

**D.T.U. 42.1** (P1.1 P1.2 et P2) : Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères.

Nota : Les Règles professionnelles de réfection des façades en mortier plâtre Type Parisien par revêtements d'imperméabilité à base de polymères sont dorénavant incluses dans le DTU 42.1.

"L'Article 5-3 du DTU 42. 1 précise qu'en présence d'un revêtement organique, une étude préalable sera effectuée afin de déterminer si ce revêtement peut être conservé ou décapé".

Si la surface du chantier est  $> 500 \text{ m}^2$ , cette étude doit être réalisée par un organisme indépendant mandaté par la Maîtrise d'Ouvrage. Si la surface est  $< 500 \text{ m}^2$  l'étude peut être faite par l'entrepreneur.

En l'absence d'étude préalable, il y a obligation de décapage des anciens revêtements organiques.

### Remarques :

Le support doit être sec (inférieur à 5 % en masse) et sa température superficielle comprise entre  $+5^\circ \text{C}$  et  $+35^\circ \text{C}$ .

L'air ambiant ne doit pas être trop chargé d'humidité (hygrométrie inférieure à 80 %).

Une humidité permanente ou intermittente du support risque de provoquer un cloquage ultérieur du revêtement.

Il est interdit d'appliquer un revêtement par temps de gel.

De ce fait, le non-respect des règles professionnelles risque de rendre caduque le fonctionnement de la couverture légale. (Responsabilité civile ou décennale, telles que définies par la loi n° 78.12 du 4 janvier 1978).

## VI - TRAVAUX PREPARATOIRES

**Sondage méticuleux des façades (reprise à l'identique du relief en place) :**

- Piochage de toutes les zones sonnante le creux ou désolidarisées :  
Reprise de l'ensemble en travaux de maçonnerie selon le DTU 26-1 à l'aide d'un mortier de porosité et cohésion similaires ou avec un Mortier Plâtre Chaux ou un enduit de réparation si tel est l'existant en place.

Il sera nécessaire de suivre le tableau ci-dessous avant la mise en peinture afin d'éviter les différences d'absorption :

|                      | IMPER I1 à I4<br>ou D3 ORGANIQUE                 | D3 et D2 en MINERAL<br>D2 ORGANIQUE   |
|----------------------|--|---|
| BETON                | Reprises partielles autorisées                   | Ragrée en plein obligatoire pour raisons esthétiques                        |
| ENDUIT BATARD        | Reprises partielles autorisées                   | Ragrée en plein obligatoire (selon DTU 59.1 Chap. I)                        |
| MORTIER PLATRE CHAUX | Reprises partielles autorisées<br><b>I3 seul</b> | Ragrée en plein obligatoire (selon DTU 59.1 Chap. I)<br><b>D3 Non prévu</b> |

*Nota : Le traitement en décoratif ou en imper I1 ou I2 n'empêchera pas des fissures de réapparaître ultérieurement.*

### GENERALITES CONCERNANT CE CHANTIER

- Arrachage des végétaux grimpants et brûlage des radicelles.
- Elagage des arbres et végétaux au contact des façades.
- Création d'un soubassement.
- Vérification des scellements des garde-corps, barres d'appuis, gonds.

### LOCALISATION : sur l'ensemble des faces à traiter

Lavage à l'eau froide ou chaude sous haute pression. Adapter la pression en fonction du support.

Laisser sécher à cœur.

Restructuration des supports à l'identique

NOTA (1) : l'échafaudage étant en place, sondage général du support afin de localiser les zones sonnante creux ou de mauvaise adhérence, les zones feront l'objet d'une reprise de maçonnerie systématique à l'aide d'un mortier adapté.

NOTA (2) : La tenue des systèmes de finition de peinture ou autres, dépendra du soin apporté à la réalisation des travaux préparatoires

NOTA (3) : après préparations, la surface du support peut apparaître trop irrégulière pour recevoir directement le revêtement de finition. Un ragréage peut être nécessaire et donner lieu alors à paiement de travaux supplémentaires. Une surface de référence devra être réalisée et soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage ou son représentant.

## VI - TRAVAUX PREPARATOIRES (suite)

### FISSURES SOUS FINITION IMPER

#### I - TRAITEMENT DES FISSURES LOCALISÉES

Points singuliers de la paroi : chaînage, jonctions avec dalles, acrotères etc...) ou largement espacées (de 2 à 2,50 m par exemple) : ces fissures ne sont pas stables et peuvent évoluer dans le temps. Notons que tout traitement de fissure ancien - présent sur une façade - doit obligatoirement conduire à un décapage de ladite fissure.

##### 1) Premier cas : fissure dont l'ouverture est inférieure à 10/10<sup>ème</sup> de mm.

La fissure est laissée en l'état (elle n'est pas ouverte). Elle est recouverte par un revêtement I4 avec armature (soit en galon au droit de la fissure, soit sur l'ensemble de la façade).

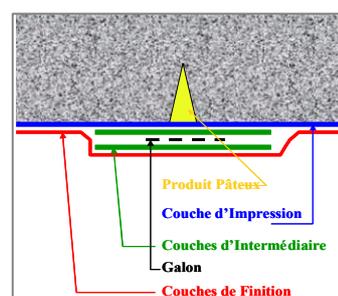
Nota : Lorsque la façade concernée est traitée par ailleurs avec un traitement de classe inférieure, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait qu'une telle solution donnera lieu à une surépaisseur qui risque d'être visible. Celle-ci le sera moins avec une finition talochée.

##### 2) Deuxième cas : fissure comprise entre 10/10<sup>ème</sup> de mm et 20/10<sup>ème</sup> de mm - reprise à l'identique du relief en place

La fissure est ouverte sur au moins 5 x 5 mm soit par tronçonnage, soit, pour des mortiers peu résistants, au triangle ou à la griffe.

Puis, on procédera au calfeutrement de cette fissure soit par un produit pâteux adapté soit par un mortier de réparation adapté à la nature du support (voir Annexe, en faisant particulièrement attention au cas des supports anciens, notamment les mortiers Plâtre Chaux). On recouvrira alors la fissure d'un revêtement de performance I4. Si la façade n'est pas traitée en I4, on appliquera le traitement I4 en local avec ou sans armature.

Nota : Si l'armature n'est pas retenue, en général afin de limiter la surépaisseur, le système comportera une couche d'impression suivie de trois couches dont celle de finition, l'épaisseur totale étant au moins de 0,6 mm.



## VI - TRAVAUX PREPARATOIRES (suite)

### 3) Troisième cas : la fissure est transformée en joint

La fissure est, si cela s'avère possible et esthétique, transformée en joint avec calfeutrement mastic. On se référera pour cela au DTU 44. 1 (NFP 85-210). Ce joint sera soit non recouvert, soit recouvert avec le revêtement prévu pour la façade s'il est reconnu chimiquement compatible par le fabricant.

## II - TRAITEMENT DES FISSURES GÉNÉRALISÉES

Le système de revêtement choisi doit être adapté aux caractéristiques des fissures.

### FISSURES SOUS FINITION DECO - Reprise à l'identique du relief en place

Les revêtements de classe D ne peuvent pas traiter les fissures existantes et à venir. Les fissures existantes devront être traitées par la technique de maçon. Notons qu'un traitement de fissure par maçonnerie ne sera durable que si celle-ci n'est pas active. Il correspond à une technique de Mise en Œuvre de Technique Non Courante.

- Fissures inférieures à 5/10<sup>ème</sup> de mm :
  - Ratissage (voir tableau Annexe)
  - ou**
  - Après application du fixateur, rebouchage de la fissure à l'**ENDUIT DE RAGREAGE MATERIS PEINTURES** ou **ENDUIT REPAREX FIBRE ARTIS** ou **ENDUIT MASTIC GRANITE ARTIS**
  - ou avec un **MORTIER DE REPARATION** adapté au support existant (sans fixateur préalable).
- Fissures supérieures à 5/10<sup>ème</sup> de mm :
  - Ouverture de la fissure au triangle ou à la griffe.
  - Brossage et dépoussiérage
  - Rebouchage de la fissure au mortier de même cohésion et porosité en maçonnerie (voir Annexe).
  - ou**
  - Rebouchage au Mortier Plâtre Chaux (Voir Annexe) si tel est l'existant en place.
  - ou**
  - Après application du fixateur, rebouchage de la fissure à l'**ENDUIT DE RAGREAGE MATERIS PEINTURES**, ou **ENDUIT REPAREX FIBRE ARTIS** ou **ENDUIT MASTIC GRANITE ARTIS**.
  - ou avec un **MORTIER DE REPARATION** adapté au support existant (sans fixateur préalable).



## VI - TRAVAUX PREPARATOIRES (suite)

Pour le choix du traitement, il y a lieu de prendre un matériau de comportement similaire à celui déjà en place, ou un mortier plâtre chaux conformes au DTU 26.1. Nous rappelons qu'un tel traitement ne garantit pas la résistance aux fissures.

*Nota : Pour les bâtis anciens (avant 1950, présence de divers matériaux ou Mortiers Plâtre Chaux) : l'attention est portée sur le fait que ces substrats peuvent contenir du plâtre qu'il faut piocher ou des pans de bois dont il faut vérifier l'état.*

---

---

### LEZARDES

---

---

Les lézardes seront traitées par le Lot Maçonnerie qui devra reprendre à l'identique du relief en place.

## VII - TRAITEMENTS PARTICULIERS

### 1 - MOUSSES

Décontamination avec ANTI-MOUSSE MATERIS PEINTURES

- **Traitement curatif** : Pulvérisation de la solution fongicide sur les surfaces incrustées, laisser agir 10 à 12 heures puis rincer. Ce traitement doit obligatoirement être suivi d'un traitement préventif.
- **Traitement préventif** : Pulvérisation de la solution fongicide - **NE PAS RINCER** -

Prévoir le temps nécessaire au séchage du support.

### 2 - ECLATS DE FERS A BETON

Un sondage méticuleux devra être effectué au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- a/ Piquage des parties non adhérentes
- b/ dégarnissage
- c/ brosse énergique à la brosse métallique, piquage pour élimination de la rouille (remise à nu des fers)
- d/ passivation des fers avec **760 LANKOPASSIV** (attention il ne faut pas appliquer **760 LANKOPASSIV** sur le béton) OU avec une barbotine faite avec **751 LANKOLATEX** pur à mélanger avec le mortier de réparation choisi ou équivalents.
- e/ repousser les fers au maximum
- f/ reprise : réparer avec un mortier adapté (voir Tableaux en Annexe).

**Nota : En cas de réparation avec un mortier hydraulique, ne pas oublier de pochonner celle-ci avec le fixateur TOL FIX afin d'éviter au pH alcalin de ces mortiers d'altérer les teintes de finition des peintures.**

### 3 - ECLATS DE SCELLEMENTS

*Si la tenue des éléments scellés laisse à désirer* (un sondage méticuleux devra être effectué au fur et à mesure de l'avancement des travaux), il est important de consulter un maçon, les travaux de réparation correspondants n'étant clairement pas du domaine du peintre.

*Si la tenue des éléments scellés n'est absolument pas menacée* (un sondage sera réalisé systématiquement au fur et à mesure de l'avancement des travaux) :

- a/ Piquage des parties non adhérentes
- b/ dégarnissage
- c/ brosse énergique à la brosse métallique, piquage pour élimination de la rouille (remise à nu des fers), passivation des fers au **760 LANKOPASSIV** ou équivalent,
- d/ reprise avec le mortier adapté (voir Tableaux en Annexe)

**Nota : En cas de réparation avec un mortier hydraulique, ne pas oublier de pochonner celle-ci avec le fixateur TOL FIX afin d'éviter au pH alcalin de ces mortiers d'altérer les teintes de finition des peintures.**

#### 4 - JOINTS ENTRE PANNEAUX ET/OU JOINTS DE DILATATION

Les traitements existants présentant une usure et un vieillissement important, il sera nécessaire de les restructurer :

##### TRAITEMENT PAR COUVRE-JOINT :

A mettre en place après les travaux des surfaces courantes : après dégarnissage, fixation de couvre joint métal ou PVC étanche aux eaux de ruissellement et prévu pour cet emploi.

#### 5 - RACCORDEMENTS

Il s'agit des jonctions entre les éléments de maçonnerie et : ou bien les éléments d'ossature, ou bien ceux d'équipement : béton, maçonnerie enduite, bois, métal, ..., menuiseries).

Reprise du calfeutrement des ouvertures aux 4 sens à l'aide d'un mastic acrylique type + **MASTIC ACRYLIQUE ARTIS SFJF** recouvrable.

## VIII - TRAITEMENT DES SURFACES COURANTES

### IMPERMEABILITE

Il est précisé que seuls sont admissibles par le **DTU 42.1** les supports suivants (bruts ou recouverts de peintures) :

- Béton de granulats courants ou légers
- Béton ou maçonnerie d'éléments enduit au mortier de liant hydraulique
- Revêtements scellés ou collés de petits éléments à base de pâte de verre ou de carreaux céramiques (maximum 7,5 x 7,5)
- Bétons architectoniques, panneaux-dalles en béton cellulaire auto-clavé, briques et pierres de parement (sous réserve d'une vérification du bon état des joints de maçonnerie)
- Maçonneries anciennes pouvant inclure des pans de bois, enduites au plâtre gros ancien avec ou sans chaux, au mortier de plâtre gros ancien et sable, ou de plâtre gros, chaux aérienne et sable.

Pour les revêtements d'imperméabilité, en façades exposées, les teintes sombres sont à proscrire sur tous supports. Cependant, il a été constaté que les revêtements ayant un indice de luminance Y supérieur à 35 % présentent un coefficient d'absorption du rayonnement solaire inférieur à 0.7.<sup>1</sup>

Les façades ne doivent pas faire un angle supérieur à 10° avec la verticale (sauf points particuliers type acrotères qui feront l'objet d'un traitement spécifique).

### DECORATION

Il est précisé que les supports visés sont ceux exclusivement répertoriés par le **DTU 59.1** (bruts ou revêtus).

Les teintes sombres sont proscrites. Cependant, il a été constaté que les revêtements ayant un indice de luminance Y supérieur à 35 % présentent un coefficient d'absorption du rayonnement solaire inférieur à 0.7.<sup>1</sup>

Toute utilisation sortant du cadre prévu par ces DTU correspond à une **mise en œuvre de technique non courante** qui place le chantier dans le cadre d'une couverture spécifique par les assurances. **Il appartient à chacune des parties de vérifier ce point particulier.**

---

<sup>1</sup> En cas de doute sur la teinte pour le produit retenu, nous consulter.

## VIII - TRAITEMENT DES SURFACES COURANTES (suite)

**LOCALISATION : sur les fonds de loggias et gardes corps maçonnés**

**PROCEDE CLASSE D3  
REVETEMENT DE PEINTURE EPAIS  
conforme à la norme AFNOR P.84.403**

**SYSTEME : TOLL-O-THERM TALOCHE GG IF**

Revêtement de Peinture Epais à talocher à base de copolymères acryliques en phase aqueuse. AFNOR NFT 36-005 : Famille II - Classe 2b. Norme EN 1062-1 : E5V2W2A0.

- 1 couche d'ELASTOFIX PIGMENTE à raison de 150 à 250 g/m<sup>2</sup>
- 1 passe de TOLL-O-THERM TALOCHE GG IF à 2700 g/m<sup>2</sup> minimum.

## VIII - TRAITEMENT DES SURFACES COURANTES (suite)

**LOCALISATION : sur l'ensemble des faces exposées**

**PROCEDE CLASSE I3**  
conforme à la norme AFNOR P.84.403  
Famille 1 Classe 7b2/10c

**SYSTEME : TOL-FLEXANE TALOCHE IMPERMEABILITE I3**

- 1 couche d'ELASTOFIX PIGMENTE à raison de 150 à 250 g/m<sup>2</sup>
- sous-couche : TOL FLEX INTERMEDIAIRE à 400g/m<sup>2</sup>
- finition : 1 couche de TOL-FLEXANE TALOCHE GG\* à 2200g/m<sup>2</sup>.

\* GG : gros grain

Classement selon Norme P 84.403 : I3 revêtement ayant fonction d'imperméabilité s'accommodant d'une fissuration existante ou à venir ne dépassant pas 1 mm. Norme EN 1062-1 : E5V2W3A4.

## VIII - TRAITEMENT DES SURFACES COURANTES (suite)

### COMMENTAIRES :

Les consommations indiquées ci-dessus, correspondent à celles obtenues sur des supports non structurés et de porosité courante. Dans le cas d'un support structuré, prévoir une plus-value de consommation (test sur surface témoin).

Arrêt du système à 25 cm du sol fini, traiter le soubassement comme ci-dessous « ouvrages maçonnerie ».

Les parties telles que sous-faces de balcons, nez et bandeaux de balcons, soubassements, parois au contact avec l'humidité ou exposées aux remontées capillaires, murs d'aménagement, clôtures, jardinières, balustres, dessous de maçonneries horizontales ainsi que les parois faisant avec la verticale un angle supérieur à 10° seront traitées en système de classe D2 (film mince), sauf dans le cas des bétons architectoniques.

L'attention de l'applicateur est attirée sur la nécessité d'appliquer dans des conditions prévues par les DTU 42.1 et 59.1, notamment les conditions météorologiques (températures comprises entre 5 et 30° C ; hygrométries inférieures à 80% et absence de précipitations), Plus précisément, vérifier que les conditions de condensations (c.f. diagramme de Mollier) sur les parois ne sont pas rencontrées. De même, il faudra porter l'attention sur les températures des façades elles-mêmes, notamment dans le cadre de façades exposées au soleil ou dans le cadre de façades déjà peintes en teintes foncées.

*Pour les temps de séchage, mode d'application et performances des produits mentionnés, reportez-vous à la documentation technique correspondante et au cahier de clauses techniques concerné.*

Ces conditions doivent être réunies tout le temps du séchage complet des produits.

Enfin, l'application de teintes foncées (rappel : coefficient inférieur à 0,7) peut nécessiter des précautions particulières (utilisation d'un fixateur systématique pour les D2 et D3, temps de séchage, protection contre les intempéries...).

Dans le cas où du mastic serait présent sur la façade, il y aura lieu de prévoir un fixateur. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas d'un revêtement teinté, afin de ralentir le phénomène de changement de teinte ou d'absorption préférentielle de pollution.

De même, toujours dans le cas d'un revêtement D2 ou D3 en teinte, l'utilisation systématique d'un fixateur sous la peinture pourra en prolonger la durée, surtout sur des supports particulièrement poreux.

## IX - TRAITEMENT DES OUVRAGES ANNEXES

### OUVRAGES MAÇONNERIE - D2 : soubassement, sous-faces

Après impression ou primaire ou produit dilué (cf Fiche Technique) :

- Application de 1 à 2 couches de TOLL-O-PLEX pur.

**Nota :** pour toutes les solutions en soubassement en teinte, sur enduit hydraulique ou mixte récent et/ou soumis à humidité fréquente, une couche de primaire et deux couches de produit de finition sont imposées.

### APPUIS DE BAIES bruts (non revêtus)

#### SYSTEME : RENOVDUR

Système laque à béton aux copolymères méthacryliques en phase solvant

- 1 couche de RENOVDUR PRIMAIRE
- 2 couches de RENOVDUR LAQUE de 200 à 250g/m<sup>2</sup>/couche

### OUVRAGES METALLIQUES (ferreux)

Lessivage, dégraissage, rinçage, séchage

Sur les zones oxydées, piquage, brossage métallique pour éliminer toute rouille et pulvérulence

*Nota : si le brossage fait apparaître une faible adhérence du revêtement existant, il y aura lieu de l'éliminer complètement*

Les zones recouvertes de peinture encore brillante seront « matées » par ponçage, puis dépoussiérage

Et toutes préparations suivant le DTU 59-1

- application d'un primaire avec 1 couche de TOLL METAUX ANTI ROUILLE  
finition avec 2 couches de TOLL O STAR SATIN diluées chacune à 3 %.

**N.B.** : Ces produits conviennent parfaitement pour la protection d'éléments métalliques du bâtiment ne jouant pas le rôle de structure. La durabilité du traitement dépendra directement de la qualité des travaux préparatoires et des quantités déposées.

---

---

## OUVRAGES BOIS PEINTS

---

---

Ponçage, grattage, élimination des parties écaillées et de faible adhérence.

*Nota : si le ponçage fait apparaître une faible adhérence du revêtement existant, il y aura lieu de l'éliminer complètement.*

Lessivage, dégraissage, rinçage, séchage.

Les zones recouvertes de peinture encore brillante seront « matées » par ponçage, puis dépoussiérage

Et toutes préparations suivant le **DTU 59-1**.

- Sur les parties remises à nu, application ponctuelle ou générale de 1 couche de **TOL PRIM U** dilué,
- Finition avec 2 couches générales d'**ELASTOP SATIN** diluées chacune à 3 %.



## X - GARANTIES

L'ensemble des produits **MATERIS PEINTURES** est garanti par une police RC, contractée chez XL Insurance. Nos usines sont certifiées ISO 9001-2000. Nos produits en phase aqueuse sont fabriqués dans une usine bénéficiant de la Certification Environnement ISO 14001.

Nous ne nous engageons sur la présente préconisation que dans la mesure où le détail de ce document est scrupuleusement respecté, de même que les fiches techniques pour l'application des produits. Cette préconisation est une recommandation de mise en œuvre pour ce chantier et ne saurait être assimilée d'une quelconque façon que ce soit à une opération de Maîtrise d'Œuvre.

Pour tout renseignement complémentaire concernant nos garanties, consulter notre Département Assistance Technique au 01.41.27.63.80.

Les fiches techniques sont consultables sur internet :

[www.tollens-professionnels.com](http://www.tollens-professionnels.com)

[www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com)

## XI - POINTS PARTICULIERS

Vérification des étanchéités horizontales du bâtiment : toitures, terrasses, balcons, loggias, auvents, etc., afin de pallier les risques d'infiltration pouvant entraîner une détérioration de notre revêtement.

Contrôle des systèmes d'évacuation des eaux pluviales : chéneau, gouttières, descentes eaux pluviales, pissettes des balcons et loggias.

S'assurer du bon fonctionnement des ventilations.

Il est nécessaire de prévoir une protection des parties supérieures des revêtements de façade afin d'éviter tout risque d'infiltration entre le support et son revêtement. Certaines constructions comportent ces dispositifs (couronnement béton, larmier, bande de rive, etc.), et le traitement est alors arrêté sous ces protections. Dans le cas contraire, il est nécessaire, soit de rapporter après l'exécution des travaux, une bande de rive métallique (zinc, aluminium, acier laqué...) venant coiffer le nouveau revêtement, évitant ainsi les coulures d'encrassement disgracieuses, soit de traiter l'acrotère en **Système I4 armé** ayant une retombée en façade de 0.10 m minimum.

Une surface de référence devra être réalisée et soumise à l'approbation du Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Pour toute utilisation d'un produit non prévu dans ce document, il y aura lieu de vérifier la compatibilité entre ce produit et nos systèmes (voir avec le fabricant).

***Dans tous les cas, consulter notre Département Assistance Technique***

---

---

### **VALIDITE**

---

---

Compte tenu de l'évolution possible du support dans le temps, de l'amélioration des techniques et performances des produits, cette proposition technique est valable pour un démarrage des travaux n'excédant pas 1 AN.

Les travaux devront être réalisés dans le respect des Règles de l'Art, des DTU, notamment le 42.1 et le 59.1.

Il appartient au lecteur de vérifier que les divers documents n'ont pas évolué depuis.

## ANNEXES

### CHOIX DU MORTIER EN FONCTION DU SUPPORT

|                            | BATI RECENT                |             | BATI ANCIEN<br>(DTU 26-1)    |                                   |
|----------------------------|----------------------------|-------------|------------------------------|-----------------------------------|
|                            | BETONS<br>(DTU 23-1)       | MONOCOUCHEs | ENDUIT CIMENT<br>SABLE CHAUX | MAÇONNERIES HOURDÉES<br>AU PLATRE |
| 103 LANKOMUR<br>PRET       |                            | -           | -                            | -                                 |
| 111 MURCHAPE               |                            | -           |                              | -                                 |
| 730 LANKOREP FIN           |                            | -           | -                            | -                                 |
| 731 LANKOREP<br>STRUCTURE  |                            | -           | -                            | -                                 |
| 733 LANKOREP<br>BLANC      |                            | -           | -                            | -                                 |
| 734 LANKOREP<br>PATRIMOINE |                            | -           |                              | -                                 |
| 735 LANKOREP<br>RAPIDE     |                            | -           | -                            | -                                 |
| 770 LANKOREP<br>RAPIDE     |                            | -           | -                            | -                                 |
| ADESAN CPV 22              | +<br>Micro<br>Gobetis 2000 |             |                              | -                                 |
| PARILIEN                   | -                          | -           |                              |                                   |
| PARILIEN<br>Fin            | -                          | -           |                              |                                   |
| PAREXAL                    | -                          |             |                              | +<br>Gobetis SPECIAL A            |
| PARLUMIERE<br>Clair        | -                          |             |                              | +<br>Gobetis SPECIAL A            |
| PARLUMIERE<br>Fin          | -                          |             |                              | -                                 |
| PARLUMIERE<br>Moyen        | -                          |             |                              | -                                 |
| RESTAURA                   | -                          |             |                              | -                                 |
| RESTAURA FINISH<br>1       | -                          |             |                              | -                                 |
| RESTAURA FINISH<br>XF      | -                          |             |                              | -                                 |
| CALCIDECO                  |                            |             |                              |                                   |
| Prévu                      |                            |             |                              |                                   |

**ATTENTION : NE PAS APPLIQUER DE CHAUX SUR LA GAMME 700**

## CHOIX DU MORTIER : SPÉCIFICITÉS MÉCANIQUES

|                         | Epaisseur par passe (mm) | Adhérence Traction P 18-858 à 28 jours (Mpa) | Granulo Max (mm) | Début / Fin Prise à 20 °C (h) | Elasticité Dynamique (Gpa) |
|-------------------------|--------------------------|--|------------------|-------------------------------|----------------------------|
| 103 LANKOMUR PRET       | 0,3 à 4                  | > 1  | < 0,1            | NC                            | -                          |
| 111 MURCHAPE            | 3 à 15                   | > 1,5  | < 1,50           | NC                            | -                          |
| 730 LANKOREP FIN        | 2 à 50                   | >2   | 0,8              | 3 à 4                         | 25                         |
| 731 LANKOREP STRUCTURE  | 5 à 50                   | >3   | 2                | 2 à 3                         | 35                         |
| 732 LANKOREP FAÇADE     | 1 à 40                   | >1,5   | 0,4              | 2 à 3                         | 16                         |
| 734 LANKOREP PATRIMOINE | 2 à 50                   | >1   | 1,25             | 2 à 3                         | 15                         |
| 735 LANKOREP RAPIDE     | 5 à 50                   | >3   | 2                | 0,4 à 0,6                     | 30                         |
| 770 LANKOREP RAPIDE     | 2 à 50                   | ≥ 1,5  | 0,8              | 1 à 1h15                      | 26,4                       |
| ADESAN CPV 22           | 5                        | NC   | 0,3              | 4                             | NC                         |
| PARILIEN                | 20 à 30                  | NC   | 1,5              | 0,2 à 0,3                     | NC                         |
| PARILIEN Fin            | 20 à 30                  | NC   | 0,3              | 0,2 à 0,3                     | NC                         |
| PAREXAL                 | 10 à 25                  | 1  | 2                | NC                            | NC                         |
| PARLUMIERE Clair        | 5 à 50                   | 1,2  | 2,5              | NC                            | NC                         |
| PARLUMIERE Fin          | 5 à 10                   | 1  | 2,5              | NC                            | NC                         |
| PARLUMIERE Moyen        | 5 à 10                   | 1  | 6                | NC                            | NC                         |
| RESTAURA                | 10 à 15                  | NC   | 1,6              | 4                             | NC                         |
| RESTAURA FINISH 1       | 3 à 5                    | NC   | 1                | 4                             | NC                         |
| RESTAURA FINISH XF      | 3 à 4                    | NC   | < 0,1            | 4                             | NC                         |

**Nota :**

Il sera important de choisir un produit ayant une granulométrie adaptée et de travailler l'aspect de surface afin que l'écart d'aspect soit minimalisé par rapport à l'existant. Afin de limiter la visibilité du traitement des fissures, il sera préférable d'éviter les films minces et de leur préférer des RPE. C'est la raison pour laquelle nous orientons préférentiellement vos clients vers l'utilisation de produits d'imperméabilité pour traiter les supports fissurés.

Nous recommandons pour l'utilisation courante les **731 LANKOREP STRUCTURE** & **735 LANKOREP RAPIDE**. Pour une granulométrie plus fine, préférer le **732 LANKOREP FAÇADE**.

Il est également précisé que les traitements de fissures par maçonnerie ne sont pas nécessairement durables et correspondent à une mise en œuvre en technique non courante. En cas de réparation avec un mortier hydraulique, ne pas oublier de poçonner celle-ci avec le fixateur TOL FIX afin d'éviter au pH alcalin de ces mortiers d'altérer les teintes de finition des peintures.

## RAGREAGE PARTIEL OU EN PLEIN

|          |                           | REVETEMENTS                                      |   |
|----------|---------------------------|--|---|
|          |                           | IMPER I1 à I4<br>ou D3 ORGANIQUE                 | D3 et D2 en MINERAL<br>D2 ORGANIQUE   |
| SUPPORTS | BETON                     | Reprises partielles autorisées                   | Ragréage en plein<br>Obligatoire pour raisons esthétiques                           |
|          | ENDUIT BATARD             | Reprises partielles autorisées                   | Ragréage en plein<br>obligatoire<br>(selon DTU 59.1 Chap. 1)                        |
|          | MORTIER CHAUX      PLATRE | Reprises partielles autorisées<br><b>I3 seul</b> | Ragréage en plein<br>Obligatoire<br>(selon DTU 59.1 Chap. 1)<br><b>D3 Non prévu</b> |

Nota : le traitement en décoratif ou en Imper I1 ou I2 n'empêchera pas des fissures de réapparaître ultérieurement.